



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 août 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Durant le Sommet de l'Union africaine tenu à Banjul (Gambie), le 2 juillet 2006, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Président du Soudan, Omar al-Bachir. Lors de cet entretien, le Président Bachir m'a informé que son gouvernement me communiquerait un plan détaillé concernant le renforcement de la sécurité et le rétablissement de la stabilité au Darfour. J'ai reçu, le 8 août 2006, le plan du Gouvernement soudanais visant à rétablir la stabilité et à protéger les civils au Darfour, comme je vous en ai informé dans ma lettre du 10 août 2006 (S/2006/645). Le texte du plan est joint à votre intention, pour examen (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan



**Annexe de la lettre datée du 17 août 2006,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général**

[Original : arabe]

Je me réfère à l'entretien que j'ai eu avec vous, le 2 juillet 2006, à l'occasion du Sommet africain à Banjul, lequel nous a permis de procéder à un échange de vues sur la situation au Darfour. Nous apprécions vivement la préoccupation que vous avez exprimée concernant le règlement du conflit dans la région et l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Comme vous le savez, il a été convenu, lors de la réunion de Banjul, que le Gouvernement soudanais vous soumettrait un plan détaillé en vue du renforcement de la sécurité et du rétablissement de la stabilité dans les États du Darfour, exposant nos vues sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans ce contexte.

Tout en appréciant le rôle majeur qu'ont joué et que continuent de jouer les forces africaines au Darfour, nous tenons à souligner que le rétablissement de la stabilité et la protection des civils sont au cœur des responsabilités du Gouvernement soudanais, comme il a été affirmé par les résolutions de l'ONU et de l'Union africaine concernant la situation au Darfour.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude pour le rôle humanitaire important que continuent de jouer l'ONU et ses institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations au Darfour, et pour l'assistance utile que l'Organisation a fournie à la mission africaine au Soudan, qui lui a permis d'accomplir la mission qui lui était demandée.

J'ai l'honneur à ce sujet de vous faire tenir le plan du Gouvernement soudanais visant à rétablir la stabilité et à protéger les civils au Darfour. Il s'agit d'un plan national, fondé sur les dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour signé le 5 mai 2006 et conforme au calendrier qui y figure. Pour notre part, nous nous efforcerons d'achever sa mise en œuvre d'ici à la fin de l'année en cours, avec la coopération des parties à l'Accord de paix pour le Darfour et de la mission de l'Union africaine au Darfour, et en coordination avec elles. Nous ne doutons pas que l'ONU fera tout son possible pour appuyer ce plan de la manière que nous jugerons nécessaire, afin qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Notre plan national comprend un certain nombre de priorités en vue du retour à la vie normale au Darfour, dont les plus importantes sont, comme indiqué plus haut, les aspects relatifs au contrôle de la situation sur le plan de la sécurité, au rétablissement de la stabilité, à la protection des civils et au renforcement des mécanismes et systèmes assurant le respect des principes du droit. Ce document accorde également une attention particulière à divers programmes économiques à impact rapide indispensables pour renforcer la stabilité, objectif qui sera atteint par le biais d'autres aspects du plan.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Khartoum, le 2 août 2006

Le Président de la République du Soudan
(*Signé*) Omar Hassan Ahmed **al-Bachir**

Plan du Gouvernement soudanais visant à rétablir la stabilité et à protéger les civils au Darfour

[Original : arabe]

Introduction

Le Gouvernement soudanais, démontrant la grande importance qu'il accorde à l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour, signé à Abuja le 5 mai 2006, lequel constitue un cadre global pour le règlement du conflit, et réaffirmant sa détermination à restaurer la stabilité et à protéger ses citoyens dans les États du Darfour, ainsi que la responsabilité nationale qu'il assume à cet effet, a élaboré un plan national visant à rétablir une vie normale au Darfour.

Le plan détaillé figurant ci-après se fonde sur les dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et le calendrier qu'il prévoit pour l'application de ces dispositions. Il reflète également la manière dont le Gouvernement soudanais appréhende la situation actuelle au Darfour et ses aspects sécuritaires, sociaux, humanitaires et économiques complexes.

Le Gouvernement soudanais, qui assume la responsabilité la plus grande et la plus fondamentale dans ce contexte, s'efforcera d'achever la mise en œuvre de ce plan d'ici à la fin de l'année, en coordination et en coopération avec les parties signataires de l'Accord de paix et l'Union africaine, à laquelle l'Accord attribue un rôle primordial dans le processus d'exécution.

Le plan comprend un certain nombre de composantes prioritaires pour le rétablissement d'une vie normale au Darfour, l'une des plus importantes étant la composante militaire/sécuritaire, dont l'objectif est de contrôler la situation sur le plan de la sécurité, d'instaurer la stabilité, de protéger les civils et de renforcer les mécanismes et systèmes permettant de faire respecter les principes du droit. Le plan accorde également une attention particulière à divers projets économiques et humanitaires à impact rapide que le Gouvernement soudanais considère comme indispensables au maintien de la stabilité qui résultera d'autres aspects du plan.

Le Gouvernement soudanais apprécie le rôle important joué par l'ONU, ses institutions spécialisées et d'autres organisations et partenaires dans l'amélioration de la situation au Darfour et ne doute pas que l'ONU et les autres parties mentionnées n'épargneront aucun effort pour fournir un appui au plan de la manière que le Gouvernement juge nécessaire, afin que ses objectifs puissent être atteints dans les délais prévus.

**Composante : renforcement de la coopération
entre le Gouvernement et la Mission des Nations Unies
au Soudan, afin de promouvoir la paix
et le développement au Darfour**

Objectifs :

1. Améliorer la coordination entre le Gouvernement et la Mission en ce qui concerne la situation au Darfour;
2. Surmonter toutes les difficultés résultant de divergences de vues entre le Gouvernement et la Mission concernant la situation au Darfour;
3. Éliminer tous les facteurs négatifs et obstacles qui empêchent la Mission de renforcer la paix et la stabilité au Darfour;
4. Renforcer le rôle de la Mission des Nations Unies dans la promotion de la paix sociale et l'exercice de pressions sur ceux qui entravent le processus de paix.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mesures requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
1. Amélioration de la coopération et élimination des divergences de vues concernant la situation au Darfour	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des réunions du Mécanisme conjoint d'application • Examen des mécanismes et protocoles existant entre les deux parties, afin de les améliorer (description par les deux parties de leurs vues respectives) 	Immédiatement	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions du Mécanisme conjoint d'application et à ses sous-comités, et soutien technique et logistique concernant leurs décisions
2. Examen des obstacles entravant l'action de la Mission des Nations Unies au Darfour	<ul style="list-style-type: none"> • Position du Gouvernement concernant les moyens d'éliminer les obstacles (mesures énergiques visant à aider la Mission) 	Immédiatement	<ul style="list-style-type: none"> • Vision et programmes intégrés dans ce domaine
3. Renforcement du rôle de la Mission dans la promotion de la paix au Darfour et mobilisation de ressources aux fins du développement et de la prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au plan du Gouvernement visant à établir la paix au Darfour 	Effort immédiat et continu	<ul style="list-style-type: none"> • Position de l'ONU et examen des obstacles entravant ses travaux

Composante militaire et sécuritaire

Objectifs :

1. Exécution par le Gouvernement soudanais des tâches qui lui ont été confiées en application de l'Accord de paix pour le Darfour, en coordination avec l'Union africaine et conformément au calendrier établi dans l'Accord;
2. Contrôle de la situation en matière de sécurité et instauration de la stabilité au Darfour;
3. Élimination des menaces créées par les activités des groupes qui ont rejeté l'Accord de paix pour le Darfour;
4. Sécurisation et protection des camps de déplacés et des itinéraires empruntés par le bétail;
5. Resserrement de la coopération avec l'Union africaine afin de renforcer la Mission africaine au Soudan;
6. Élimination de tous les obstacles qui entravent l'action des forces africaines au Darfour.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mesures requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Déploiement de forces additionnelles au Darfour afin de parvenir à contrôler la situation en matière de sécurité et d'établir la stabilité, en coordination avec l'Union africaine	Phase I : 4 000 membres des forces gouvernementales 2 000 hommes du Mouvement de libération du Soudan (MLS)	1 ^{er} août- 30 septembre 2006	• Participation à des opérations de déminage, notamment dans les zones agricoles, sur les routes et sur les itinéraires empruntés par le bétail
	Phase II : 8 000 membres des forces gouvernementales 2 000 hommes du MLS 3 348 membres des contingents de l'union africaine	1 ^{er} octobre- 31 décembre 2006	• Appui aux efforts visant à renforcer les mécanismes d'application de l'Accord de paix concernant les mesures de sécurité et de la formation des membres de ces mécanismes, y compris les représentants des parties, en collaboration avec l'Union africaine

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mesures requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
	Phase III : 10 500 membres des forces gouvernementales afin de consolider la situation en matière de sécurité et de contrôler la frontière	Après le 1 ^{er} janvier 2007	
Sécurisation et protection des camps de déplacés	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de 7 050 membres de la police nationale pleinement qualifiés, afin de sécuriser les camps et les zones avoisinantes, de maintenir l'ordre dans les camps et dans les zones où il existe des concentrations de population et vers lesquelles les habitants retournent volontairement • Création d'unités de police spécialisées dans la criminalité visant les femmes et les enfants dans les camps 	1 ^{er} août-31 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services consultatifs spécialisés pour la formation de membres de la police nationale et de la police civile de l'Union africaine, afin de les aider à remplir leur mission • Mise en place de laboratoires fixes et mobiles de police scientifique afin d'aider les membres de la police à enquêter sur les violations, notamment celles visant les femmes et les enfants
Renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de la fourniture de toutes les facilités et tous les types d'appui prévus dans l'Accord portant création de la Mission, afin de répondre à ses besoins, notamment en matière de mobilité, dans des délais raisonnables • Entretien des installations d'atterrissage et maintien de l'utilisation des aérodromes au Darfour, et expansion de ces installations afin de répondre aux besoins de la 	1 ^{er} août-31 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des niveaux de ressources, moyens aériens et terrestres, et autres aides à la mobilité nécessaires • Fourniture de matériels de transmission fixes et portables, afin de renforcer le réseau de transmission de la Mission, et de couvrir l'ensemble du Darfour

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mesures requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
	Mission en matière de transport aérien stratégique		<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services consultatifs spécialisés aux membres de la Mission et formation de ces derniers dans les domaines des transmissions, de l'administration, des transports et de la collecte des données

Composante humanitaire, y compris les questions relatives aux personnes déplacées et aux rapatriements librement consentis

Objectifs :

1. Appliquer et consolider l'Accord de paix pour le Darfour;
2. Améliorer la situation humanitaire et fournir une assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin;
3. Créer les conditions requises pour le retour volontaire, dans des conditions de sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés vers leur lieu d'origine;
4. Faciliter l'acheminement des secours et la circulation du personnel.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Renforcement de la gestion des camps de déplacés, prévention des tensions et de l'effondrement de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un plan d'urgence en vue de la bonne gestion des camps dans la phase actuelle, afin d'y promouvoir la paix, en coordination avec l'Union africaine et les organisations opérant dans les camps 	Soumission du plan à l'Union africaine et aux partenaires d'ici à la fin de septembre 2006, et mise en application aussitôt après son approbation	Renforcement des capacités gouvernementales en matière de gestion des camps pendant toute la durée de la mise en œuvre du plan
Exécution de ses tâches par l'Unité conjointe de facilitation et de suivi des opérations humanitaires	1. L'Unité est constituée de tous les organismes participant à l'action humanitaire en coopération avec l'Union africaine et l'ONU	Immédiatement	

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
	2. Poursuite des travaux concernant les procédures accélérées dont l'efficacité est avérée, et renouvellement annuel à l'expiration (fin janvier 2007)		
Participation à la fourniture d'un appui humanitaire supplémentaire aux camps	<ul style="list-style-type: none"> Intervention du Gouvernement, après enquête nécessaire, afin de fournir des secours supplémentaires à la suite de la première livraison envoyée au Darfour 	Achèvement de l'enquête (30 septembre 2006); aussitôt après, fourniture d'un appui par le Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Soutien technique et logistique de l'ONU pour l'envoi et la mise en œuvre de cet appui
Programmes de retours volontaires rapides	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan intégré comprenant la sécurité pour les mouvements des rapatriés, la satisfaction de leurs besoins pendant leur déplacement (puits) et après l'arrivée dans leur région (fourniture de semences et d'outils agricoles), et mise en place de mesures de sécurité pour la protection des personnes déplacées, en coordination avec l'Union africaine 	Achèvement du plan : 30 août 2006; mise en œuvre au début de septembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Soutien technique et logistique de l'ONU et d'autres partenaires internationaux Encouragements dispensés aux donateurs afin qu'ils honorent leurs engagements en ce qui concerne les projets d'aide humanitaire et de relèvement, de lutte contre la pauvreté et de développement au Darfour

Composante relative aux programmes de reconstruction d'urgence

Ce volet porte sur des programmes à court terme visant des travaux de reconstruction d'urgence après les destructions causées par la guerre, en prévision des vastes projets de reconstruction à long terme qui seront exécutés compte tenu des résultats de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour.

Objectifs :

1. Encourager les rapatriements librement consentis;
2. Reconstruire une partie de l'infrastructure;
3. Remettre en état les secteurs de production traditionnels (petite échelle);

4. Confier la responsabilité des projets générant rapidement des revenus aux personnes affectées par la guerre;
5. Logement et réinstallation;
6. Premiers secours et prévention sanitaire.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Projet de remise en état des équipements et infrastructures essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'évaluation rapide des besoins pour la remise en état des installations affectant directement la vie des habitants (routes principales, entreprises énergétiques, équipements) 	Achèvement de l'évaluation rapide par l'autorité soudanaise compétente, soumise pour application en septembre/octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique à l'évaluation rapide • Contribution matérielle au programme d'urgence, suivant les estimations
Création de petites entreprises génératrices de revenus pour les personnes affectées par la guerre	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement du projet de budget par les autorités compétentes dans les États et localités du Darfour 	Début de la mise en œuvre en tant que processus continu jusqu'au lancement des projets de la Mission d'évaluation conjointe	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'une assistance matérielle • Encouragements donnés aux organisations volontaires afin qu'elles accordent l'attention requise à cet aspect de leurs projets
Relèvement des secteurs de production traditionnels, remise en état des exploitations agricoles et des fermes d'élevage, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de quelques exploitations agricoles en vue de leur remise en état à court terme et intensification des programmes de soins vétérinaires 	Activité en cours, notamment durant la campagne agricole actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des possibilités offertes par les organismes des Nations Unies spécialisés dans les services de vulgarisation agricole et de production animale
Logement et réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'enquête établie par les comités et mécanismes de réinstallation afin de déterminer les besoins des rapatriés en matière de logement 	Action simultanée immédiate et continue dans le cadre d'un effort intégré du Gouvernement et de l'ONU	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'enquête et détermination des besoins dans les secteurs de réinstallation • Fourniture d'une assistance en matière de logement (construction de maisons et de dépendances)

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Soins médicaux	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sanitaire globale effectuée par le Ministère soudanais de la santé et l'Organisation mondiale de la santé afin de déterminer les besoins urgents en ce qui concerne les soins de santé, la lutte contre les épidémies et les campagnes de vaccination 	Action immédiate et continue	<ul style="list-style-type: none"> Encouragements donnés aux donateurs afin qu'ils appuient cet aspect Coordination avec les autorités soudanaises compétentes afin de mener à bien les programmes sanitaires d'urgence Fourniture d'une assistance afin notamment de répondre aux besoins en matière de santé et de médicaments Contribution aux campagnes visant à mieux faire comprendre l'importance de la santé

Composante juridique et en matière de droits de l'homme

Objectifs :

1. Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants;
2. Aider les fonctionnaires de police et de justice à examiner les affaires relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire;
3. Mener des activités de sensibilisation et d'information en ce qui concerne l'application du droit international;
4. Réviser le droit pénal et le droit procédural, afin de les mettre en conformité avec les normes internationales relatives à la répression de la violence à motivation sexiste;
5. Lutter contre l'impunité;
6. Dispenser des soins médicaux aux victimes de viols;
7. Renforcer les capacités en ce qui concerne les procédures à suivre en matière d'enquête et lors du déroulement du procès pour les violations des droits de l'homme;
8. Décourager la commission de violations, conformément à la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité;

9. Renforcer la coopération entre le Gouvernement et l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Arrêt de la violence à l'égard des femmes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation dans les camps et à l'extérieur • Création d'unités de police féminines au Darfour • Réduire les activités de ramassage de bois de feu (en fournissant d'autres combustibles pour la cuisson des aliments, etc.) 	Poursuite des efforts par le biais d'un plan comportant un calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Conférenciers • Soutien logistique
Poursuite des programmes d'enseignement en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de stages d'information pour les fonctionnaires de police et de justice et certaines catégories de la société civile au Darfour 	Début en septembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialistes en droit international humanitaire • Installations logistiques
Élimination des contradictions entre le droit pénal national et le droit international pertinent	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions par les comités de révision des lois afin de tirer avantage des compétences internationales 	Octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialistes du droit international
Lutte contre l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des lois et règlements régissant l'activité des fonctionnaires de police et de justice • Amélioration des procédures suivies pour les enquêtes et le déroulement des procès 	Effort en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique
Soins médicaux rapides dispensés aux victimes de viols (formulaire n° 8 non exigé)	<ul style="list-style-type: none"> • Application améliorée de la circulaire du Ministre de la justice concernant l'accélération des soins dispensés aux victimes de viols 	Effort immédiat et en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Amélioration de l'efficacité des procédures en matière d'enquête et de procès dans le domaine des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Élimination des lacunes dans les divers aspects des procédures en matière d'enquête et de procès dans ce domaine, conformément à un plan détaillé 	Soumission du plan en octobre 2006, pour adoption par les autorités compétentes	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique
Application des mesures adoptées par le Comité des sanctions créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité concernant le châtime des personnes qui font obstacle au processus de paix ou commettent des violations des droits de l'homme ou des violations du droit international humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Définition par le Gouvernement soudanais de sa conception des modalités de coopération avec le Groupe d'experts créé par la résolution 1591 (2005) 	Exposition de ces vues à l'ONU en octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Définition par le Comité des sanctions de sa conception des modalités de coopération avec le Gouvernement, aux fins de l'application de sanctions contre les personnes qui font obstacle au processus de paix et en ce qui concerne les violations des droits de l'homme
Élargissement du champ de coopération entre l'ONU et le Gouvernement dans le domaine des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Préparation par le Gouvernement soudanais d'un plan exposant sa conception de la coopération souhaitée 	Soumission en octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Réunion consultative aux fins de l'adoption du plan

Composante politique

1. Conférence sur le lancement du dialogue Darfour-Darfour

Objectifs généraux :

1. Lier l'Accord aux problèmes sociaux et politiques au Darfour et établir la paix sociale;
2. Mobiliser un appui en faveur de l'Accord et veiller à ce qu'il soit appliqué de la manière souhaitée;
3. Fournir des services consultatifs aux centres de décision sur les questions non visées par l'Accord de paix.

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Création d'un climat propice à la tenue de la conférence	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts visant à convaincre les groupes qui n'ont pas signé l'Accord de paix • Exécution de projets à impact rapide dans les communautés où s'est installé un calme relatif et présentation des dividendes de la paix comme une incitation pour d'autres communautés 	Début d'août 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la méthode de « la carotte et du bâton » en ce qui concerne les mouvements opposés à l'Accord • Fourniture de ressources financières pour l'exécution de projets à impact rapide
Tenue des réunions de la conférence	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination du lieu, fourniture de fonds et mise au point de l'ordre du jour, en coordination avec l'Union africaine 	Aussitôt après l'annonce de l'élection du président de la conférence et la désignation des membres	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un appui technique et matériel pour la tenue des réunions de la conférence
Élaboration du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point des recommandations et publication du rapport final de la conférence 	À la clôture de la conférence et avant la fin de l'année en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'une assistance technique et matérielle pour la préparation et la publication de cet important document, sa diffusion appropriée et la mobilisation d'un appui aux décisions de la conférence

2. Publicité de l'Accord

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Diffusion d'informations exactes sur l'Accord de paix, afin d'obtenir l'appui de la population du Darfour à cet instrument	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation de tous les médias (audiovisuels et presse) 2. Recours aux organisations locales, y compris aux conseils consultatifs locaux 	Du début d'août à la fin de 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique et matériel à la campagne médiatique • Services d'experts pour fournir une assistance aux institutions soudanaises

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
	3. Interventions, notamment en direction des personnes déplacées, afin de les aider à comprendre les avantages de l'Accord		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des médias à la disposition de l'Union africaine et de l'ONU : émissions radiophoniques, bulletins d'information, festivals, etc.

3. Reconstitution du tissu social

<i>Activité</i>	<i>Mesures et moyens d'application</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Actions requises de l'ONU et des autres partenaires</i>
Instauration de la paix sociale entre les différentes communautés tribales	<ol style="list-style-type: none"> Conférences sur la réconciliation tribale Codification du droit coutumier local en cas de divergences Utilisation des divers conseils consultatifs tribaux pour établir la paix sociale Utilisation de l'expérience des pays où la situation est analogue 	<p>Commençant au début d'août</p> <p>– opération poursuivie en coordination avec les mesures prises dans d'autres domaines, comme le désarmement, le retour des personnes déplacées, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'une assistance technique Aide à la fourniture d'un soutien financier, notamment dans les cas de paiements pour le prix du sang et de versement de compensations Utilisation des moyens médiatiques de l'ONU et de ses institutions spécialisées afin de promouvoir la paix sociale Élaboration de programmes spéciaux à l'intention des femmes et des enfants au Darfour, en coordination avec les autorités soudanaises compétentes